



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 60689

## Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les conclusions, rendues publiques en décembre 2000, de l'enquête conduite par l'unité de toxicologie industrielle et de médecine du travail de l'université catholique de Louvain, concernant l'évaluation des risques de la pollution atmosphérique urbaine chez les enfants bruxellois. Cette étude révèle notamment une fragilisation de la barrière protégeant les poumons des agressions extérieures chez les enfants fréquentant régulièrement les piscines dans le cadre des activités scolaires. Plus inquiétant encore, chez les enfants fréquentant un bassin scolaire depuis l'âge de trois ans, l'augmentation de la perméabilité est comparable à celle de sujets adultes fumeurs. Les auteurs du rapport se demandent même s'il est judicieux, en l'absence d'informations complémentaires, d'emmener régulièrement des enfants en bas âge dans des bassins dont l'eau est désinfectée par chloration. Ces résultats étant pour le moins alarmants, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il est envisagé d'entreprendre, en France, une étude sur les effets de l'exposition au chlore et à ses dérivés. Il souhaite également savoir si, dans le cadre de la réhabilitation et de la mise en conformité des établissements construits dans les années soixante-dix, des mesures de contrôle des conditions de ventilation et des procédés de chloration sont prévues. Cela afin d'assurer, comme le préconise le rapport belge, des concentrations minimales de chloramines dans l'air.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Pajon](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60689

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mai 2001, page 2678